



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question écrite n° 44756

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur le système d'octroi de certaines aides accordées aux entreprises par l'Etat dans le cadre de la politique économique et sociale de la nation. Il s'agit non pas de celles possédant un caractère universel comme celles visant à un allègement général du coût du travail mais de celles qui sont octroyées en raison de l'implantation d'une entreprise dans une zone géographique rendant automatique leur octroi. Certes, le critère essentiel d'attribution de ces aides effectuées sur des fonds publics demeure la création d'emplois. Cependant, il arrive qu'un projet qui, au départ, comporte la création de plusieurs emplois dans l'entreprise bénéficiaire de l'aide, ne se traduise finalement par la suppression d'emplois dans d'autres entreprises du même secteur, situées en dehors de la zone concernée. Or, il s'avère bien souvent qu'une étude d'impact préalable sur l'emploi du projet aurait permis d'éviter de telles conséquences. Il semble donc souhaitable de connaître, a priori, les conséquences, pour tout un bassin d'emplois, d'un projet dont une partie du financement doit être publique. Dans ce sens, il pourrait être envisagé d'introduire le principe d'une étude d'impact préalable sur l'emploi. Celle-ci aurait pour objet de calculer la différence entre les emplois créés et ceux susceptibles d'être supprimés. Le coût de cette étude, qui devrait prioritairement être effectuée par un organisme public tel que la direction régionale de l'industrie ou un organisme professionnel indépendant comme les chambres consulaires, serait imputé sur le montant de l'aide octroyée. Estimant que cette proposition irait dans le sens d'une meilleure utilisation des aides, il souhaiterait connaître son avis sur celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44756

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5717

Erratum de la question publiée le : 11 novembre 1996, page 5954